



Theratechnologies recevra 4,1 millions de dollars de Revenu Canada

Juin 25, 2014

MONTRÉAL, CANADA--(Marketwired - 25 juin 2014) - Theratechnologies inc. (Theratechnologies) (TSX:TH) a annoncé aujourd'hui qu'elle recevra un remboursement d'environ 4,1 millions de dollars de l'Agence du revenu du Canada après avoir réglé un différend sur ses réclamations de crédits d'impôt à l'investissement pour les années d'imposition 1994 et 1995.

Il n'existe aucun autre différend relativement à des réclamations portant sur les crédits d'impôt à l'investissement de la Société.

« Il s'agit d'une autre annonce positive pour Theratechnologies qui s'ajoute au fait que nous avons récemment rapatrié les droits commerciaux d'*EGRIFTA*™ pour les États-Unis et le Canada. De plus, cet ajout d'argent améliorera notre niveau de trésorerie de façon importante », a déclaré Luc Tanguay, président et chef de la direction de Theratechnologies inc.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX:TH) est une compagnie pharmaceutique spécialisée dans le traitement de désordres métaboliques répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir un vieillissement en santé et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur son site Web à l'adresse www.theratech.com, sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* au www.sec.gov.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme certains énoncés considérés être des « énoncés prospectifs » et de l'information prospective au sens de la législation sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de mots tels que « peut », « pourrait », « devrait », « va », « envisage », « prévoit », « anticipe », « croit », « estime », « s'attend » ou d'autres expressions similaires. Ces énoncés prospectifs visent, notamment, la réception d'un remboursement de l'Agence du revenu du Canada.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, le fait que tous les documents appropriés ont été transmis pour bénéficier de ce remboursement de 4,1 millions de dollars. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, le risque que l'Agence du revenu du Canada détermine que certains documents requis sont manquants pour procéder au remboursement ou que des délais non anticipés soient rencontrés avant que la Société puisse recevoir le remboursement.

Les investisseurs éventuels sont priés de consulter la rubrique « Risk Factors » de notre rapport annuel sur Form 20-F daté du 27 février 2014 disponible sur www.sedar.com, www.sec.gov et www.theratech.com pour connaître d'autres risques liés à Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et ne sont valables qu'à la date des présentes et traduisent les attentes de Theratechnologies à cette date. Même si l'information prospective que renferme ce communiqué de presse repose sur des hypothèses que la Société croit raisonnables, les investisseurs sont avisés de ne pas accorder une confiance indue à ces informations puisque les résultats réels peuvent différer de ce qu'énonce cette information prospective.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de nouveaux événements ou circonstances ou de tout autres choses, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements:

Denis Boucher
514-913-1957